



## **BUDGET 2023**

### REVENUS

#### Taxes :

Taxe foncière générale	341 586 \$	
Taxe foncière générale (taux agricole)	999 964 \$	
Taxes foncières spéciales pour le service de la dette	147 934 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (voirie)	150 000 \$	
Taxe foncière spéciale pour le traitement des eaux usées (opération)	6 502 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (eaux usées)	1 946 \$	
Tarification pour l'eau	105 700 \$	
Tarification pour les matières résiduelles (ordures)	78 242 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (service de la dette)	98 099 \$	
Tarification pour réserve financière (eaux usées)	4 054 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (opération)	<u>46 398 \$</u>	1 980 424 \$

#### Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble de l'école primaire	<u>5 000 \$</u>	5 000 \$
------------------------------	-----------------	----------

#### Transferts et investissement :

Programme d'infrastructures (assainissement des eaux usées)	174 209 \$	
Dotation spéciale de fonctionnement (Partenariat 2020-2024)	13 975 \$	
Voirie – compensation pour entretien	260 000 \$	
TECQ 2019-2023	<u>625 179 \$</u>	1 073 363 \$

#### Services rendus :

Administration générale	500 \$	
Hygiène du milieu – réseau de distribution de l'eau	9 500 \$	
Aménagement et urbanisme	77 045 \$	
Santé et bien-être	9 268 \$	
Loisirs et culture	<u>100 000 \$</u>	196 313 \$

#### Imposition de droits :

Licences et permis	3 000 \$	
Droits de mutation immobilière	<u>13 500 \$</u>	16 500 \$

#### Amendes et pénalités :

<u>2 500 \$</u>	2 500 \$
-----------------	----------

#### Intérêts :

<u>22 000 \$</u>	22 000 \$
------------------	-----------

#### Autres revenus :

<u>77 800 \$</u>	77 800 \$
------------------	-----------

### **TOTAL DES REVENUS :**

**3 373 900 \$**

### CHARGES

#### Administration générale :

Conseil municipal	66 641 \$	
Application de la loi	250 \$	
Gestion financière et administrative	384 143 \$	
Greffé	9 335 \$	
Évaluation	18 686 \$	
Autres	109 525 \$	
Amortissement	<u>20 217 \$</u>	608 797 \$

#### Sécurité publique :

Contribution SQ	154 442 \$	
Protection contre les incendies	147 735 \$	
Sécurité civile	3 150 \$	
Autres	2 800 \$	
Amortissement	<u>15 782 \$</u>	323 909 \$

<u>Transport :</u>		
Voirie municipale	346 290 \$	
Enlèvement de la neige	159 799 \$	
Éclairage des rues	10 700 \$	
Circulation et stationnement	7 000 \$	
Autres (transport adapté et collectif rural)	13 323 \$	
Amortissement	<u>144 259 \$</u>	681 371 \$
 <u>Hygiène du milieu :</u>		
Purification et traitement de l'eau potable	148 129 \$	
Réseaux de distribution de l'eau potable	40 516 \$	
Réseau d'égout	52 900 \$	
Collecte, transport, élimination des déchets et écocentre régional	83 498 \$	
Amortissement	<u>184 829 \$</u>	509 872 \$
 <u>Santé et Bien-Être :</u>		
Logement social (OH Pierre-De Saurel)	5 000 \$	
Installation Le Cheval Marin	2 250 \$	
Amortissement	<u>7 478 \$</u>	14 728 \$
 <u>Aménagement, Urbanisme et Développement :</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	93 983 \$	
Promotion et développement économique	<u>15 565 \$</u>	109 548 \$
 <u>Loisirs et culture :</u>		
Activités récréatives	289 150 \$	
Bibliothèque	9 610 \$	
Amortissement	<u>57 843 \$</u>	356 603 \$
<u>Frais de financement :</u>	<u>63 495 \$</u>	63 495 \$
<b>Sous-total des charges :</b>		<b><u>2 668 323 \$</u></b>
 <u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Immobilisations	1 108 245 \$	
Remboursement de la dette à long terme	356 800 \$	
Remboursement du fonds de roulement	31 250 \$	
Affectation – Réserve égout	6 000 \$	
Affectation – Réserve voirie	(266 310 \$)	
Affectation de surplus accumulé	<u>(100 000 \$)</u>	1 135 985 \$
<b>TOTAL DES CHARGES ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :</b>		<b>3 804 308 \$</b>
Moins amortissement		430 408 \$
<b>TOTAL SANS AMORTISSEMENT :</b>		<b><u>3 373 900 \$</u></b>

### Taux de taxes pour l'exercice financier 2023

- Le taux de la taxe foncière générale sera de 0,5320 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière agricole sera de 0,3936 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour la voirie sera de 0,0471 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 528 sera de 0,0064 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 574-2017 sera de 0,0253 par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe reliée au règlement d'emprunt numéro 547-2012 sera de 0,0148 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire, de 484,31 \$ par unité et de 4,0678 \$ par mètre linéaire pour le secteur desservi et le secteur hors périmètre urbain et de 91,27 \$ pour chaque immeuble desservi et situé hors périmètre urbain.
- Le taux de la taxe reliée au coût d'opération du site de traitement des eaux usées sera de 0,0020 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire et de 295,53 \$ par unité desservie.
- Le taux de la taxe reliée à la réserve financière pour les eaux usées sera de 0,0006 \$ pour l'ensemble du territoire et de 25,82 \$ par unité desservie.
- Le tarif minimum pour la taxe d'eau (gallonnage) sera de 50 \$ pour 85 mètres cube.
- Le prix de l'eau sera de 0,59 \$ pour chaque mètre cube excédant une consommation de 85 mètres cube.
- La taxe pour l'enlèvement des ordures sera de 192,24 \$ pour les unités d'occupation résidentielles et commerciales et de 96,12 \$ pour les unités d'occupation saisonnières.
- Le tarif pour l'utilisation d'un bac supplémentaire pour les matières résiduelles sera de 120 \$ pour l'année.